

VOL. 9

AOUT 1903

No 8

BULLETIN
— DES —
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison d'août : Le naufrage du *Chameau* près de Louibourg en 1725 (suite et fin) ; Eustache Chartier de Lotbinière, Ignotus ; Mgr de Laval et les religieuses de Port-Royal, Mgr H. Têtu ; Jacques de Chambly, L'abbé F.-A. Baillaingé ; Le Round Robin, Eug. Rouillard ; Nicolas Jérémie, L'abbé A. Rhéaume ; La seigneurie de Gaudarville, P. G. R. ; Les *Anciens Canadiens* ; Le cheval de bois ; Le nom de Montréal ; Questions, etc.

Gravures : Eustache Chartier de Lotbinière ; Philippe Aubert de Gaspé.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Le docteur Labrie, par l'abbé Auguste Gosselin. Prix : \$0.60. S'adresser à l'auteur, St-Chs. de Bellechasse.

Premier congrès de la jeunesse catholique tenu à Montréal le 25 juin 1903.

Poésies nouvelles comprenant La Taupinade, poème héroï-comique en six chants, et diverses poésies fugitives, par Urbain Rustique. Prix : \$1.30. S'adresser à l'auteur, à l'*Union*, St-Hyacinthe.

Coeurs et homme de coeur, par Antonio Pelletier. Conférences, silhouettes, nouvelles, poésies, etc. S'adresser à l'auteur, 318 a, rue LaGauchetière, Montréal.

Question actuelle. Le remaniement des subsides fédéraux en faveur des provinces. Développement d'un discours prononcé par l'hon. M. Lomer Gouin, à Montréal, le 18 mai 1903. Montréal, librairie Beauchemin, 256, rue St Paul.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9

AOÛT 1903

No 8

LE NAUFRAGE DU CHAMEAU PRES DE LOUIS-
BOURG EN 1725

(Suite et fin)

—
LETTRE DE MONSIEUR DE ST-OVIDE AU
MINISTRE
—

A Louisbourg, Isle Royale, 12 septembre 1725.

Monsieur,

Je fus informé le vingt neuf du mois passé, par une lettre que je reçus de la Baleine, que l'on trouvait à la côte de cet endroit une quantité de débris d'un gros bâtiment dont les poulies étaient marquées à la fleur de lis. Je ne fis nul doute, Monseigneur, que ce ne fût *Le Dromadaire* que nous attendons ici. J'envoyai aussitôt un exprès à Monsieur de Mezy pour lui en donner avis. Je fis partir Monsieur le Major avec trois ou quatre officiers et un détachement de soldats pour se rendre par terre à la Baleine n'étant pas possible d'y aller par mer.

Monsieur de Mezy s'y rendit aussi ce même jour. Je reçus le soir une lettre de Monsieur le Major avec quelques papiers que l'on avait trouvés à la côte qui nous faisaient connaître que la perle de ce vaisseau était *Le Chameau*. Il me marquait aussi avoir reconnu à la côte parmi les corps noyés celui de Monsieur de Chazel. Il ne s'est sauvé personne dans ce malheureux naufrage.

Je renvoyai le lendemain un détachement de vingt cinq à

trente soldats, et j'écrivis à Monsieur de Mezy pour l'informer que je donnais ordre à Monsieur le Major de faire exécuter par les officiers et les soldats tous ceux qu'il donnerait pour faire sauver ce qui pourrait venir à la côte et enterrer les morts et généralement exécuter les arrangements que Monsieur de Mezy donnerait. Sur tout cela je suis persuadé, Monseigneur, que Monsieur de Mezy vous rendra un compte exact de tout ce qu'il aura fait faire à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur

Votre très humble et très obéissant serviteur

St-Ovide de Brouillan.

LETTRE DE M. DE MEZY AU MINISTRE

A Louisbourg, ce 10 décembre 1725.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Grandeur, dans les premiers jours du mois de septembre, par un bâtiment de Saint-Jean de Luz, *Le St-Esprit*, capitaine Dernader, de la perte du vaisseau du Roi *Le Chameau*.

Aussitôt que je fus arrivé sur le lieu du naufrage, j'écrivis à Monsieur Sabatier, contrôleur, de s'y rendre ; à Monsieur de Couteneuil qui était à Louisbourg, commandant *La Victoire*, pour le prier d'envoyer sur les lieux un officier de confiance avec sa chaloupe pour examiner ce qui se pourrait faire pour le bien du service du Roi et des particuliers, et en même temps je rendis compte à Monsieur de Saint Ovide, gouverneur, de l'état où j'avais vu les choses et le pria d'agréer que je plaçasse deux ou trois corps de garde pour empêcher le pillage de deux ou trois cents matelots, le long de la côte qui ne laissaient pas d'être attirés, par l'espérance quoique tout vint en pièces. Tout cela fut exécuté. J'y restai quatre jours pour y mettre le meilleur ordre qu'il me

fut possible et enterrer les morts dont le premier qui fut reconnu fut le pauvre Monsieur de Chazel. Ensuite ma présence étant nécessaire à Louisbourg pour conférer avec Messieurs de St-Ovide, de Couteneuil, je laissai à ce débris le Sieur Sabatier, contrôleur, le Sieur DesCoublans, officier de *La Victoire* avec son équipage de chaloupe, et les Sieurs DuVivier et Tonty furent postés avec une garde pour empêcher le pillage.

Ces messieurs y restèrent quelques jours et voyant que tout ce qui venait à la côte était porri par le goémon ou brisé entièrement, ils prirent tous le parti de revenir.

Pendant sur ce que l'on me rapporta qu'il venait de bons effets au plein, j'y envoyai encore Monsieur de Morpain, capitaine de port, et je fis même un traité avec un capitaine qu'il me présenta comme un homme entendu et qui pouvait sauver bien des agrès. Je passai un traité avec lui par lequel il avait un tiers de tout ce qu'il sauverait, moyennant qu'il nous rendit le tout ici. Par cette voie j'ai recouvert une partie des morceaux de cordages et de fer qui ont été vendus en la forme ordinaire et dont le Sieur Sabatier, contrôleur, fera les comptes comme du reste.

L'affaire essentielle était l'argent. Comme je ne trouvais point de plongeur dans l'île, j'en demandai à Monsieur Bégon qui m'en a envoyé deux. Mais comme ils sont arrivés à l'entrée de l'hiver, l'eau étant trop froide pour les mettre en œuvre, nous attendons à l'été prochain qu'elle soit praticable. Nous savons où est le fond du navire. Il y a apparence que les caisses y sont restées.

Il y a environ trois semaines que l'on nous rapporta, que d'un coup de vent qu'il avait fait, il était venu à la côte beaucoup d'effets. Sur le champ je demandai à Monsieur de Saint-Ovide de vouloir bien nommer des officiers entendus pour faire visite chez les habitants et pêcheurs à la

Baleine et au petit Lorembec. Messieurs de Catalogne, Morpain et Tonty furent détachés avec deux sergents et dix soldats. Ils visitèrent exactement suivant les instructions que nous leur avions données Monsieur de Saint Ovide et moi. Ils firent ramasser tout ce qui avait rapport aux effets du débris et fut apporté ici, mais à peine le tout pourri et en pièces va-t-il la dépense que nous avons été obligés de faire pour cette visite.

Afin de ne rien laisser sur notre conscience dans cette matière on nous a aussi rapporté que la goélette de Sieur Dupont, de Lorembec, commandée par le capitaine Laferre, et partie ci-devant pour Saint Malo, et un bateau de Saint-Jean de Luz, commandé par Domingo pour aller à Bordeaux, étaient remplis d'effets. J'ai l'honneur d'en donner avis à Monseigneur qui pourra donner ses ordres aux commissaires de ces deux endroits pour examiner le fait.

La carte que j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Monseigneur, lui représentera au naturel la situation de ce malheureux naufrage. (1)

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Lenormant de Mézy.

LETTRE DE MGR DE SAINT-VALIER AU
MINISTRE

De Québec, le 4 octobre 1725.

Monsieur,

J'attendais l'arrivée du vaisseau du Roi pour vous parler de plusieurs choses. Mais quelle nouvelle, ô bon Dieu, ve-

(1) Remis au bureau des cartes et plans. (Note faite par le ministre. Cette carte n'est pas au bureau des archives canadiennes à Ottawa.)

nous-nous d'en apprendre. Après une navigation assez heureuse jusqu'aux terres de l'Isle Royale, ceux qui le conduisaient ont si mal pris leurs mesures qu'ils l'ont fait périr la nuit du 27 au 28 d'août, à deux lieues et demie de Louisbourg sur un banc de rocher si fort qu'il a été entièrement brisé des premiers coups qu'il a donné. Tous ceux qui étaient dedans ont péri de même, de manière qu'il ne s'est pas sauvé une seule personne. Cette nouvelle arrivée ici a causé un si épouvantable effroi, désolation et pauvreté que je ne puis m'empêcher de vous recommander plusieurs veuves. Madame de Louvigny mérite à cause des bons services de son mari que vous lui accordiez la continuation de la pension que vous aviez mis sur la tête de son mari. Pour elle et pour ses deux filles, Madame L'hermite passe ici pour devoir être la plus désolée parcequ'elle n'a rien du tout. La pension que vous avez accordée, à ce que l'on dit, ce dernier voyage à son mari pourrait donner du pain à elle et à ses deux filles. La pauvre Madame Duvivier avec sa famille serait en état de tomber dans le désespoir si vous ne lui accordiez pas quelques secours et des marques extérieures de bonté et de protection. L'on m'assure que Madame La Chauvinerie est encore plus à plaindre.

Monsieur Aubert, Conseiller du Conseil Supérieur de Québec, y ayant péri comme les autres, l'on vous proposerait si l'on osait pour remplir sa place le sieur Bertier que vous avez envoyé il y à quelques années pour prendre soin des hôpitaux de Québec. Ne pouvant se résoudre à demeurer pour son emploi qui ne lui donne pas suffisamment de quoi vivre vous le fixeriez ici par le don de cette place qu'il est en état de mieux remplir qu'un autre par l'étendue de son esprit.

Madame de Ramezay que le malheur achève d'accabler par la perte qu'elle vient de faire dans ce même vaisseau

d'un fils aussi méritant que le sien souhaiterait d'avoir pour son dernier fils qui est enseigne depuis plusieurs années la lieutenance de son frère défunt que vous lui avez fait comme espérer, lorsque l'aîné Monsieur de LaGesse aurait l'emploi de capitaine, et qu'elle mérite ce semble par la perte précipitée qu'elle fait de ce cher fils une année environ après celle qu'elle a faite de son mari.

Je suis avec tout le respect qu'on peut être, votre très humble et très obéissant serviteur.

Jean, évêque de Québec.

EXTRAIT DE LA LETTRE DU MINISTRE DE LA
MARINE A M. DE BEAUHARNOIS

Le 21 octobre 1725.

J'ai reçu Monsieur, des lettres de l'Isle Royale du 12 du mois dernier, par lesquelles on me marque que la flûte le *Chameau*, destiné pour Québec, a péri à trois lieues de Louisbourg la nuit du 27 au 28 août par un coup de vent du sud est très violent et que personne de ce bâtiment n'a échappé à ce malheureux naufrage.

On me mande que le corps de M. Chasel a été reconnu parmi les noyés qui sont venus à la côte, et tant d'autres circonstances qu'il n'y a pas à douter de la perte dont je suis très touché. On présume que ce bâtiment pouvait avoir une voie d'eau qui avait déterminé Monsieur de St-James de relâcher à Louisbourg pour se radouber, car par les débris qui ont été trouvés à la côte sa mâture était entière.

DE LONGUEUIL ET BEGON AU MINISTRE

A Québec, ce 31 octobre 1725.

Monseigneur,

M. le marquis de Vaudreuil étant mort le 10 ce mois, les

sieurs de Longueuil et Bégon ont l'honneur de vous rendre compte des affaires de cette colonie.

Nous avons appris le 22 du mois dernier, avec la plus vive douleur, par les lettres de MM. de St Ovide et de Mézy des 4 et 5 du même mois, la perte du *Chameau*, arrivée la nuit du 27 au 28 du mois d'août dernier, dans l'anse de Portenove, côte de l'Isle Royale, et de tous ceux qui y étaient embarqués.

Ce malheur inoui depuis l'établissement de cette colonie y cause une consternation générale.

M. de Mézy a envoyé quelques hardes sauvés du naufrage faisant partie de l'habillement des soldats. Le sieur Bégon en a joint l'état à sa lettre du 28 du mois dernier.

Il a aussi envoyé vingt cinq barils de poudre ayant cru qu'on en avait besoin ici.

Et quelques lettres et papiers qui ont été ramassés sur la grève, qu'il a fait rendre à ceux à qui li a reconnu qu'ils appartenaient, il ne s'en est trouvé aucun qui ait rapport aux affaires du Roi.

LETTRE DE MEZY AU MINISTRE

A Louisbourg, ce 14 août 1726.

Monseigneur,

J'ai établi cet hiver deux gardiens sur la côte sur laquelle s'est perdu l'année dernière *Le Chameau*, pour veiller à ce qui aurait pu y venir du fond de l'eau, mais la mer n'y a rien jeté. Il est encore arrivé un accident à ce sujet. J'avais fait tenir prête la petite goélette que le Roi m'entretient, et M. Morpain, capitaine de port, avec les deux plongeurs, que M. Bégon m'a envoyés cet automne du Canada, devaient s'en servir. Tout était prêt même les ustensiles qu'ils m'avaient demandés pour du moins faire quelques tentatives

pour l'argent du Roi et les effets qui sont au fond de l'eau, quoique les pêcheurs disent qu'il n'est pas praticable d'y travailler par le ressac (1) très dangereux qui est autour, de la basse sur laquelle le vaisseau s'est perdu. Mais la nuit du 14 au 15 du mois passé, lorsque nous attendions que le temps favorable, elle fut enlevée avec mon canot qui était amarré derrière elle, et mouillée et affourchée sous mes fenêtres à portée de pistolet du rivage, au milieu de tous les petits bâtiments qui font le cabotage en ce port dont il y en a un des maîtres qui la vit enlever vers minuit, nommé Samson.

Je fis mes perquisitions le lendemain. Il ne se trouva personne de manque dans la garnison, ni parmi les pêcheurs habitants ou équipages des navires français. Mais il se trouva qu'un matelot, d'un bateau anglais du sieur How qui vient tous les ans ici, qui parle bon français et qui fait le commerce pour le commandant de Canceau, avait enlevé cette même nuit au dit sieur How un compas de son habitacle et son canot, sans doute pour venir à bord de ma goélette que cet homme a enlevée, selon les apparences avec quelques uns de ses camarades. Ils laissèrent aller mon canot et celui de l'Anglais à la derive qui furent trouvés sur la côte, le dernier sans dommage, et le mien en pièces. J'avais soupçonné le sieur How d'avoir part à cet enlèvement, par le rapport que me firent deux capitaines de nos vaisseaux marchands qui lui avaient entendu tenir quelques discours qui prouvaient cela. Néanmoins il s'en est disculpé tant bien que mal et j'ai perdu sans ressource mes deux bateaux et le secours que j'en pouvais tirer pour le service du Roi et pour *Le Chameau*, car M. Morpain n'a pu trou-

(1) Retour violent des vagues vers le large, lorsqu'elles ont frappé avec impétuosité une terre. C'est ce que les Anglais nomment " surf. " — P. G.

ver de bâtimens propres pour cela et la saison commence à devenir rigoureuse sur cette côte. Cependant si quelques-uns des vaisseaux du Roi qui doivent venir ici, et dont nous n'avons encore aucune nouvelle, arrivent je prierai M. de St Ovide d'engager les commandants à faire quelque tentative.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Normant DeMezy.

LETTRE DE LE NORMAND, FILS, A SON PERE

A la Baleine, le lundi, 9 septembre 1726.

Au débris.

Mon très cher père,

Nous venons de profiter de la belle journée qu'il a fait aujourd'hui, pour exercer nos plongeurs. Ils ont visité tout le tour de la basse de Portenove sans pouvoir rien découvrir. Le fond même dans plusieurs endroits nous a paru fort clair, et je erois que si la carcasse du *Chameau* ou quelques uns de ses débris, soit ancres, cables ou canons y eussent été les plongeurs s'en seraient aperçus, les ayant fait plonger jusqu'à une longueur de chaloupe tout autour de la basse. Nous avons visité aussi quelques endroits le long de la (mot omis) sans être plus avancés. Aussi, mon cher père, à moins que vous ne nous donniez quelque connaissance certaine de l'endroit où peut être la carcasse du bâtiment je ne erois pas que notre séjour ici soit plus nécessaire.

A la Baleine, ce 17 (sic) septembre 1726.

Monsieur mon très cher père,

J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que vous m'avez

fait l'honneur de m'écrire par Peringauts. Je vous remercie bien des instructions que vous voulez bien m'y envoyer. Je ferai mon possible pour en profiter au premier beau temps qu'il fera. Mais comme je prévois que nous aurons encore quelque temps à rester ici parce que la mer paraît bien agitée du coup de vent de l'Est qu'il a fait avant hier, et que nous n'avions que pour huit jours de vivres, tant ceux du bateau que les plongeurs qui ont laissé encore leur lard et leurs pois chez Rondel, où ils logent, et n'ont apporté que quatre pains.

Ainsi, mon cher père, il faudra que vous ayez la bonté de nous envoyer les vivres des soldats et de l'équipage du bateau pour quinze jours.....

Il part tous les jours des chaloupes de Louisbourg qui viennent au petit Lorembec pour chercher de la boête, et vous pouvez en profiter pour nous envoyer tout ceci. Joignez y aussi, s'il vous plaît, les deux petits grappins pour draguer, parce que le petit grappin de Carlot est un peu pesant.

Les gens de Gosselin qui étaient dans la chaloupe avec Morpain lorsqu'il dragua le cable qui passait pardessus la basse sont au service de Paris à Louisbourg.

A la Baleine, ce 14 (sic) septembre 1726.

Monsieur mon très cher père,

Nous vous rendrons mille grâces de la bonté que vous avez eue de nous envoyer des vivres.....

Votre jugement au sujet du sieur Gosselin a été exécuté ce matin, et le sieur Dudemène est parti avec son payement.

Nous guettons le beau temps, et soyez persuadé que nous emploierons le mieux qu'il nous sera possible. La mer s'embellit un peu et les eaux sont encore chaudes.

A la Baleine, ce 20 septembre 1726.

Monsieur mon très cher père,

Nous avons été faire, avant hier un tour à Portenove, mais la mer était si grosse qu'il a été impossible d'approcher à une demi encablure, de la basse, joint à ce que le courant qui portait à l'est était si violent que nous eûmes bien de la peine à le pouvoir refouler avec cinq bonnes nages dans chaque chaloupe. Nous avons dragué autant qu'il nous a été possible sans rien trouver que des roches dans lesquelles nos grappins ont pensé rester plusieurs fois.

Voici encore un vent d'ests dest qui va encore grossir la mer, et nous faire rester plusieurs jours ici. Ainsi je vous envoie, mon cher père, le petit bateau dans lequel vous aurez la bonté de nous envoyer ce qui est dans le mémoire ci-joint. J'ai fait le plan de la Baleine, et si vous voulez j'en ferai le recensement et celui de Lorembeq.

ENTERREMENT DE 180 PERSONNES DE L'EQUIL-
PAGE NAUFRAGE DU VAISSEAU DU ROI
LE CHAMEAU

Vive Jésus. Vive Marie.

De la Baleine, ce 14 octobre 1726.

Mon très révérend Père,

J'ai reçu avec beaucoup de joie votre obligeante lettre, par laquelle vous me marquez de vous donner un mémoire de tous les défunts que j'ai enterrés du naufrage du vaisseau du Roi *Le Chamcau*.

Pour satisfaire à un si pieux devoir je puis vous dire que de ma connaissance j'en ai enterré cent quatre vingt et peut-être davantage. Et pour chacun des dits défunts j'ai dit une messe pour le repos de leur âme.

Vous aurez la bonté de le dire à Monsieur de Mezy à qui j'espère par la première occasion, avoir l'honneur de présenter mes respects.

Je salue le très révérend Père Supérieur, et suis en Jésus-Christ.

Votre très humble et très obéissant serviteur

frère Michel-Ange

Religieux, prêtre missionnaire.

Au Révérend Père Isidore,

religieux missionnaire au Couvent de Louisbourg.

LETTRE DE MEZY AU MINISTRE

A Louisbourg, ce 4 décembre 1726.

Monseigneur,

En conformité des ordres de Votre Grandeur portés par sa lettre du 4 juin dernier j'ai l'honneur de lui envoyer, par la frégate du Roi *La Néréide*, un procès verbal de la perte du *Chameau* le plus authentique qu'il m'a été possible. Ci-joint en est le duplicata qui part par *Le Dromadaire* que commande M. de Letendière avec la commission d'intendant de feu M. de Chazel que le sieur Sabatier, contrôleur, m'a remise depuis deux ou trois mois, et qui lui avait apparemment été remise dans le séjour qu'il fit aux débris de ce vaisseau, où je l'avais établi pour veiller aux intérêts du Roi et des particuliers.

J'ai eu l'honneur d'informer Monseigneur par mes lettres précédentes, des diligences que j'ai fait inutilement cet été pour faire pêcher les effets qui sont au fond de l'eau. Il y a apparence que les glaces et les courants auront tout emporté l'hiver dernier.

Par sa lettre du 2 juillet, Monseigneur m'ordonne de lui envoyer un état de tout ce qui a été sauvé, de lui rendre compte de l'usage qui en a été fait, et le produit de ce qui aura été vendu.

Par l'état que j'ai fait dresser et que j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint (1) à Monseigneur, Sa Grandeur sera parfaitement instruite de tout ce qui a rapport à cette affaire, l'usage qui a été fait des objets sauvés. Ce qui a été vendu a produit 5021 livres 12s dont le trésorier n'a pu jusqu'à présent recouvrir que 3080 livres, vendu à des officiers. J'ai chargé le sieur Sabatier, contrôleur, de faire ses diligences pour le recouvrement du restant livré à des particuliers. Il y a pour cette somme environ de dépense faite 3010 livres 12s dont j'aurai l'honneur d'envoyer l'état en détail à Monseigneur. Lorsque le recouvrement sera fait entier il pourra rester 2000 livres ou environ. Sur ce fonds, Monseigneur, je crois qu'il y aurait quelque justice de payer un bateau qui a été acheté 800 livres et qui a servi à porter les plongeurs et les appareils nécessaires cet été au lieu du débris, et ce en remplacement d'un autre que j'avais fait tenir tout armé et prêt pour y aller, et qui fut enlevé par des Anglais le 14 juillet dernier, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer dans le temps, ce qui retarda notre opération de plus de deux mois et demi. Les 1200 livres restants pourraient être données aux veuves ou pour quelque ouvrage pieux.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

LeNermant DeMezy.

(1) Cette pièce n'est pas au bureau des archives canadiennes.—Pl. G.

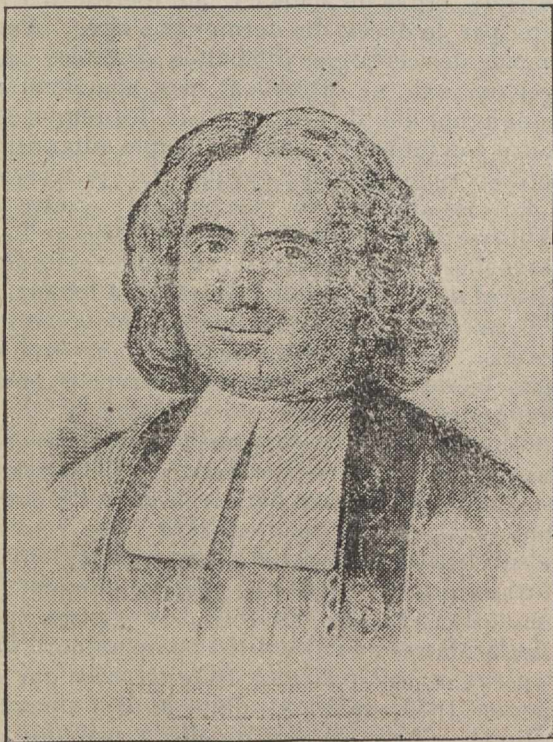
EUSTACHE CHARTIER DE LOTBINIERE

Né à Québec le 15 décembre 1688, marié le 14 avril 1711 à Marie-Françoise Davesnes des Meloises, M. de Lotbinière fut nommé, le 5 mai 1710, conseiller au Conseil Souverain. Comme il n'avait pas encore 25 ans,—âge requis pour occuper cette charge—le roi dût lui accorder des lettres de dispense datées du 6 juillet 1711. Il fut admis au Conseil le 23 novembre de la même année.

Eustache de Lotbinière joua dans la haute assemblée un rôle important, car, en 1719, le gouverneur le proposa pour remplir la charge de premier conseiller dans les termes les plus flatteurs. Malgré la lettre si flatteuse du marquis de Vaudreuil, il ne fut pas nommé.

En 1723, il perdit sa femme qu'il aimait tendrement, et cette cruelle épreuve brisa les liens multiples qui l'attachaient au monde. Il renonça à ses charges, à ses honneurs, et entra dans les ordres sacrés. Il fut ordonné prêtre par Mgr de Saint-Vallier le 4 avril 1726. Peu de temps après, il fut nommé archidiacre du chapitre de Québec. À la mort de Mgr de Saint-Vallier le 26 décembre 1727, il fut le héros d'un célèbre incident. Le chapitre nomma pour la vacance du siège M. Etienne Boullard, vicaire général capitulaire. M. de Lotbinière contesta la validité de cette élection. Il fit plus ; s'apercevant que le chapitre voulait lui disputer son droit de conduire la sépulture du défunt évêque, il se rendit à l'Hôpital-Général avec M. Dupuy, l'intendant, et quelques hommes dépendant de ce dernier, et fit la cérémonie funéraire à huit clos et à l'entrée de la nuit pendant que le chapitre faisait une pompe funèbre à la cathédrale, où le corps de Mgr de Saint-Vallier devait être porté avant d'être inhumé à l'Hôpital-Général. Le conflit de juridiction devint aigu. M. Dupuy et le Conseil Supérieur soutinrent l'archidiacre. M. Boullard lança l'interdit contre l'église de l'Hôpital. L'intervention énergique du gouverneur de Beauharnois put seule ramener un peu de paix. Mais l'ordre ne se rétablit parfaitement qu'après la décision du roi et le rappel de M. Dupuy en septembre 1728.

M. de Lotbinière mourut à l'Hôpital-Général de Québec en 1749.



EUSTACHE CHARTIER DE LOTBINIERE

MGR DE LAVAL ET LES RELIGIEUSES DE PORT-ROYAL

Le 20 avril 1672, le Roi de France avait donné à Mgr de Laval, pour le soutien de son évêché, l'abbaye de Lestrées, ordre de Cîteaux, au diocèse d'Evreux, vacante par le décès du dernier titulaire. Après le règlement de certaines difficultés suscitées par les Cisterciens qui ne voulaient pas abandonner leur ancienne propriété, il s'agissait de les remplacer par une autre communauté pour la bonne administration des intérêts temporels de l'évêque. Or je trouve à ce sujet dans les archives de l'archevêché, quatre lettres de l'Abbesse de Port-Royal adressées à Mgr de Laval et par lesquelles elle le supplie de lui confier cette abbaye. Port-Royal de Paris venait d'être séparé forcément de Port-Royal des Champs où le jansénisme avait atteint son apogée. Le premier monastère était situé sur la rive gauche de la Seine, rue Saint-Jacques, près de l'Observatoire.

Il obtint, en 1709, la suppression de l'abbaye des Champs et la mise en possession de tous ses biens. Celle-ci fut anéantie et ses bâtiments démolis, par ordre royal en date du 22 janvier 1710. Le couvent de Paris subsista jusqu'en 1790 ; il fut sous la Convention converti en prison et, par une affreuse dérision, reçut le nom de Port-Libre. En 1801, on y plaça l'institution de la Maternité qui existe encore aujourd'hui.

L'adoration perpétuelle du St-Sacrement qui s'était formée en 1633, se fonda dans la communauté de Port-Royal. Mais on sait qu'elle y prit des formes étranges et qu'au lieu de prêcher l'amour elle pronait la terreur de l'Eucharistie. On voulait adorer, mais à distance, ne s'approcher presque jamais de la sainte table, et le fameux *Chapelet secret du Saint-Sacrement*

n'était qu'une litanie abominable représentant le sacrement de la miséricorde et de la charité, comme le signe de la colère et de la vengeance. On en vint à appeler ces religieuses fanatisées *asacramentaires, vierges folles, désespérées, impénitentes*. On peut se demander si et jusqu'à quel point les religieuses de Paris partageaient les erreurs de celles de Fort-Royal des Champs. Dans tous les cas, il est sûr qu'elles n'allèrent pas aux mêmes excès du fanatisme et que, dans les lettres que j'ai sous les yeux, elles paraissent animées des meilleurs sentiments religieux. Voici la première de ces lettres.

Monseigneur,

Nous avons toujours vécu dans l'espérance d'éprouver les effets de la charité de Votre Grandeur à l'égard de Lestrées, à cause des bonnes paroles que nous avons eues de fois à autre de Monsieur le curé de St-Josse et surtout de la bonne lettre dont il vous plut de nous honorer, Mgr, il y a quelques mois ; nous nous en sommes adressées à Mon dit sieur le curé de St Josse comme à celui qui gouvernait cette affaire et celles de Votre Grandeur et avons envoyé une personne capable et intelligente, depuis peu, pour parler à fonds de cette affaire et des moyens de la faire réussir ; mais l'on a appris votre absence, Monseigneur, et que vous êtes sur les lieux ; ce qui nous donne une assez forte pensée d'y envoyer la même personne intelligente pour voir les choses et en parlementer là avec Votre Grandeur sur le lieu même. Nous la supplions très humblement de nous faire l'honneur de nous mander si elle l'aurait agréable et le temps qu'elle pourra encore séjourner à Lestrées et où il faudra s'adresser pour lui écrire et trouver Votre Grandeur si l'on y allait, ce qui pourrait être vers samedi prochain ou vers dimanche, car nous sommes, Monseigneur, en dessein de faire de

notre part tout ce que nous pourrons et ce qui sera raisonnable à faire pour qu'il ne tienne pas à nous qu'on ne fasse l'affaire. Nous vous supplions, Monseigneur, qu'il ne tienne pas non plus à vous, car tout en dépend. Je me persuade de votre grande piété que vous considérerez et ferez cas de faire deux lieux par vous, en procurant que Dieu soit servi en Canada et au même lieu qu'il lui a été consacré par des religieuses vouées à l'adoration perpétuelle du St-Sacrement comme de cette maison. Nous sommes dans l'ordre de St Bernard, nous prions et faisons prier Dieu pour le succès de cette affaire, qui nous donnerait une seconde maison, ayant perdu celle de Port-Royal des Champs, à cause du jansénisme. Pardon, Monseigneur, de laisser Votre Grandeur d'une si longue lettre ; elle le souffrira, puisque c'est pour l'assurer de nos très humbles respects et de nos prières à Dieu jour et nuit pour sa précieuse conservation et que je suis de Votre Grandeur avec toute la soumission et toute la reconnaissance possible,

Monseigneur,

La très humble et très obéissante servante

L'abbesse de Port-Royal.

Nous tenons Mgr ce dessein secret à toutes personnes jusqu'à ce qu'on le voie en état d'être fait.

De Paris ce 12 mars 1680.

Le 10 avril suivant, autre lettre de l'abbesse de Port Royal, qui insiste et renouvelle ses ardentés prières ; elle parle d'une jeune personne, nièce de Mgr de Laval, que le prélat avait songé à placer à Port-Royal de Paris.

L'évêque désirait beaucoup la conclusion de l'affaire de l'abbaye de Lestées, et le 22 mai suivant, il écrivait au Père de la Chaise pour lui demander de la favoriser.

Le 6 mai 1683, autre lettre de l'abbesse qui signe, cette fois " Marie de Ste Dorothee, abbesse de Port-Royal. "

" Nous espérons toujours de votre bonté, écrit-elle à l'évêque, que vous conserverez le souvenir de la promesse que vous nous avez faite pour Lestrées. Nous pourrions présentement exécuter ce que nous aurions eu paix (avis ?) de faire lorsque vous étiez en ce pays. . . . mais le principal auquel vous travaillez avec tant d'édification, Monseigneur, qui est la gloire de Dieu s'y trouvant comme le premier fondement de votre dessein. Vous seriez l'instrument de toutes les bonnes œuvres et actions de piété qui se renouvelleraient en ce lieu délaissé de sa première institution des fondateurs. Cette maison se trouverait là saintement rétablie par les louanges continuelles que l'on y chanterait en l'honneur de Dieu, à quoi l'on joindrait l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, de même que nous la pratiquons dans cette abbaye. Car d'abord nous y enverrions une douzaine de religieuses et six postulantes au cœur (sic) et converses pour commencer la régularité en ce lieu. . . . "

Enfin, le 20 juin 1684, l'abbesse écrit à Mgr de Laval en réponse à une lettre du prélat en date du mois d'octobre 1683 :

" Nous n'avons cessé tous les jours depuis, Monseigneur, de prier Dieu pour votre précieuse conservation et qu'il plût à sa divine bonté vous guérir entièrement des ressentiments de votre fâcheuse chute du mois de mai précédent, et qu'il vous conserve longues années pour le bien de sa nouvelle église, en Canada, et nous continuerons tous les jours de l'en prier instamment. Nous nous y sentons obligées en premier pour la pure gloire de Dieu, et secondement par la reconnaissance du bien qu'il ne tient pas à la bonne volonté

de Votre Grandeur que nous n'ayons en Lestrées, mais cependant, Monseigneur, l'affaire s'est trouvée si difficile dans l'exécution, quand il a été question de l'échange, qu'il en a fallu en demeurer là. ”

La bonne religieuse entre dans beaucoup de détails et finit par dire qu'elle espère bien que le projet pourra être repris plus tard et mené à bonne fin. Mais il n'en put être ainsi, l'abbaye de Lestrées, tout en restant la propriété de l'évêché de Québec, passa entre les mains de la communauté des religieuses de la Colombe, appartenant à l'ordre de Cîteaux. Le contrat fut signé en 1687.

MGR H. TÊTU

JACQUES DE CHAMBLY

Jacques de Chambly, capitaine au régiment de Carignan-Salières, fut le fondateur de Chambly.

Le 10 août 1665, il partait des Trois Rivières, avec deux compagnies de son régiment. Ils arrivèrent bientôt aux rapides du Richelieu où ils élevèrent le fort de Chambly.

Le 29 octobre 1672, M. de Chambly devenait seigneur d'un superbe domaine, de trois lieues de longueur sur le Richelieu, et d'une lieue de profondeur de chaque côté de cette rivière. Plusieurs soldats de son régiment s'étant fait concéder des terres, devinrent les premiers colons de Chambly.

M. de Chambly fut nommé gouverneur de l'Acadie, puis gouverneur des Îles de la Martinique où il mourut sans postérité, en 1682, laissant dans l'histoire le souvenir d'un nom très estimé et très populaire.

M. de Chambly avait épousé la sœur de madame François Hertel.

L'ABBÉ F. A. BAILLAIRGÉ

RÉPONSES

Le Round Robin. (IX, VI, 947.)— Cette expression, bien connue dans notre monde politique, nous vient de France, mais notablement défigurée.

On disait en France *Rond Ruban* ; les Anglais ont traduit le mot par *round ribbon*, et un peu plus tard par *Round Robin*.

Les lexiques sont au reste à peu près unanimes sur l'origine de cette expression.

Maintenant, qu'entend-on par *Round robin* ? C'est tout simplement un document sur lequel un certain nombre de personnes apposaient leur signature, de manière à ce que celles-ci formassent un cercle, ce qui avait pour résultat d'empêcher qu'aucun des signataires n'apparut le premier sur la liste.

Les organisations politiques en Angleterre et même au Canada ont souvent recours à ce procédé pour faire connaître leurs volontés au pouvoir régissant, et même le forcer à s'engager dans une politique nouvelle. On l'a même employé pour demander et obtenir la déchéance de ministres qui ne plaisaient plus à la masse d'un parti.

Ce furent, paraît-il, des officiers français, qui les premiers eurent recours à cet expédient quand ils avaient des plaintes à formuler contre leurs supérieurs. On voulait par ce moyen cacher celui qui avait pris l'initiative du *round robin* et répartir également la responsabilité des signataires.

Depuis, on vient de le voir, le *round robin* est passé dans le domaine politique, conservant le même caractère et les mêmes tendances.

ERG. ROUILLARD

Nicolas Jeremie. (IX, III, 928.)—Il s'agit ici de Nicolas Jérémie, fils de Noël Jérémie et de Jeanne Pelletier, baptisé à Sillery le 16 février 1669. Lieutenant au fort Bourbon jusqu'en 1707, il obtint un congé pendant lequel il se maria à Québec le 20 février 1708. C'est alors que le Père Charlevoix qui se trouvait à Québec la même année fit sa connaissance. Sa femme, Françoise Bourot, veuve de Jean Chaviteau, capitaine de navire, demeurait en 1745 avec son troisième mari Charles Boucher de Boucherville, négociant et navigateur, sur la place de la Basse-Ville à Québec. Elle avait avec elle une fille de son second mari, Françoise Jérémie dit Douville âgée de 22 ans, et une de son troisième mari, Charlotte Boucher, âgée de 13 ans. Madame Boucher fut inhumée le 3 août 1758 à Québec. Quant à Nicolas Jérémie son corps repose dans la basilique de Québec depuis le 19 octobre 1732. Cette famille Jérémie a figuré le 10 juin dernier dans la personne de Monseigneur J. A. I. Douville, supérieur du séminaire de Nicolet, aux fêtes du centenaire de cette maison rehaussées par la présence de quatre archevêques canadiens-français.

L'ABBÉ A. RHÉAUME

La seigneurie de Gaudarville (IX, VI, 952.)—Le 8 février 1652, Jean de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, concédait à son fils, Louis de Lauzon, déjà seigneur de la Cité et de Lauzon, l'espace compris entre les bornes suivantes : au sud, le chemin qui va de Québec au Cap Rouge ; à l'est, Sillery ; et à l'ouest, la rivière du Cap Rouge. Cette concession avait environ 45 arpents de front sur quatre lieues de profondeur.

Le chemin de Québec au Cap-Rouge séparait la nouvelle concession des fermes déjà exploitées par Antoine Martin dit Montpellier, Nicolas Chaigneau, Pierre Gareman, Fran-

çois Boulé, René Mézeré, Charles Gautier dit Boisverdeur, Guillaume Boisset, Pierre Gallet, Jacques Archambault, Nicolas Pinel et Etienne Dumetz. Le 15 novembre 1653, toutes ces terres étaient annexées à la concession de M. de Lauzon.

Parmi les motifs de ces vastes concessions, les actes font mention de la volonté bien arrêtée du dit Louis de Lauzon " de s'habituer en la Nouvelle-France et de faire défricher, désertier et ensuite habiter le plus de familles qu'il lui serait possible afin de peupler cette vaste province, et de la fortifier contre ceux qui la voudraient attaquer, aussi la résolution du dit seigneur de Gaudarville de construire quelques redoutes pour défendre ses lieux exposés, par l'éloignement de tout secours, aux irruptions des Iroquois et menacés d'un abandon complet par la mort ou la captivité de quelques-uns de ceux qui s'y étaient établis et la désertion des autres."

Louis de Lauzon donna à son fief le nom de Gaudarville en mémoire de sa mère Marie Gaudard.

Le premier seigneur de Gaudarville épousa, le 5 octobre 1655, Marie-Catherine Nau, fille de feu Jacques Nau de Fossembault et de Catherine Granger. Il périt en 1659, en revenant en canot de l'île d'Orléans. Il avait eu deux enfants mais ils moururent au berceau. Sa veuve, deux mois et demi après sa fin tragique, épousa Jean-Baptiste Peuvret du Mesnu, qui devint plus tard greffier en chef du Conseil Souverain,

La succession de Louis de Lauzon était restée grevée d'une rente de quatre cents livres en faveur de Marie-Catherine Nau. Pour s'en libérer, Charles de Lauzon-Charny céda à celle-ci, le 6 février 1662, le fief de Champigny dans l'île d'Orléans, dix arpents de terre sur le Cap aux Diamants, et la seigneurie de Gaudarville.

Peuvret du Mesnu eut cinq enfants : Denis, mort au berceau ; Claude-Armand, qui se noya en 1686 ; Marie-Catherine mariée en 1673 à Ignace Juchereau Duchesnay ; Jeanne et Alexandre, qui se maria à Geneviève Boiteville, puis à Marie-Anne Gautier.

Alexandre Peuvret du Mesnu, successeur de son père décédé greffier en chef du Conseil Souverain, hérita des deux tiers de la seigneurie de Gaudarville et acquit en 1701, l'autre tiers qui était échu à sa sœur, Marie-Catherine Peuvret, épouse d'Ignace Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport.

Du second mariage de Alexandre Peuvret de Mesnu naquirent deux enfants Marie-Anne et Alexandre-Joseph. Ils héritèrent de la seigneurie de Gaudarville, Alexandre-Joseph pour les 2/3, et Marie-Anne pour l'autre 1/3.

Alexandre-Joseph Peuvret du Mesnu alla s'établir à Saint-Domingue. Il y mourut avant 1731, et la seigneurie de Gaudarville devint en entier la propriété de sa sœur.

On ignore la date de la mort de Marie-Anne Peuvret de Mesnu. Les archives de Beauport où elle demeurait sont muettes à son sujet. Elle était décédée en 1787, puisque, à cette date, Antoine Juchereau Duchesnay, fils d'Ignace Juchereau Duchesnay et de Marie-Catherine Peuvret du Mesnu, était seigneur de Gaudarville.

À la mort de celui-ci, en 1772, la seigneurie de Gaudarville passa à ses deux fils, Antoine et Marie-Eustache. Celui-ci, le 8 avril 1775, abandonna tous ses droits à son frère qui se trouva le seul propriétaire de Gaudarville.

Par son testament fait à Beauport, le 24 décembre 1802, l'honorable Antoine Juchereau Duchesnay légua sa seigneurie de Gaudarville à son fils Michel-Louis.

Michel-Louis Juchereau Duchesnay mourut le 17 août

1838, laissant Gaudarville à son fils aîné l'honorable Edouard-Louis-Antoine-Charles Juchereau Duchesnay.

A la mort de ce dernier arrivée le 10 septembre 1886, la seigneurie de Gaudarville passa à son fils, Arthur Juchereau Duchesnay, le seigneur actuel. (1)

P. G. R.

Les " Anciens Canadiens ". (VII, VI, 811.)— Sous le titre *Archibald de Locheill* ou *Episode de la guerre de sept ans en Canada*, deux prêtres du collège de l'Assomption, M. P. Arcade Laporte, préfet des études, et M. J. Camille Caisse, professeur de belles-lettres, ont, en 1865, transformé en drame les principaux épisodes des *Anciens Canadiens* de M. de Gaspé.

La première représentation de ce drame fut donnée le 11 juillet 1865 au collège de l'Assomption même. Les autorités du collège avaient eu la délicate attention d'inviter M. de Gaspé à cette séance. Le bateau à vapeur qui le transporta de Montréal à l'Assomption, était pavoié, et de chaque côté de la rivière, l'auteur fut accueilli à son passage par des salves de mousqueterie. À son arrivée au collège, les élèves, rangés sur deux haies, le reçurent par des acclamations frénétiques.

Mais laissons la *Minerve* nous raconter cette fête inoubliable :

" Cette séance, dit-elle, avait été préparée pour rendre un hommage éclatant à la littérature nationale. Le héros de la fête fut M. de Gaspé, qui honora le collège de sa visite ; un brillant auditoire s'associait aussi à la présence de l'illustre écrivain. Les familles de Gaspé, de Beaujeu, de Sala-

(1) Pour plus de renseignements consultez " l'Histoire de la seigneurie de Lauzon " de M. J. Edmond Roy et l'"Histoire de Notre-Dame de Sainte-Foy" de M. l'abbé H. A. Scott.

berry, représentées avec éclat par mesdemoiselles de Gaspé, de Beaujeu, de Salaberry, répandaient sur la séance tout le prestige qui s'attache à ces noms illustres et vénérés. Le collègue semblait briller véritablement de toute la splendeur de ces gloires nationales.

“ La principale pièce qui fut jouée avait pour titre : *Archibald Cameron de Lochell*, grand drame en trois actes, tiré des *Anciens Canadiens*, de Philippe Aubert de Gaspé. Au nom du pays, nous félicitons le collègue de l'idée patriotique qui lui a fourni cette inspiration. Un sentiment d'indicible émotion s'empare du cœur et de l'esprit à la représentation de ce drame national ; nous croyons revoir ces Canadiens du premier âge, dans toute leur simplicité sublime et le charme de leur héroïsme. Remettre ainsi le passé en action, c'est nous transporter au milieu de nos ancêtres, nous accoutumer à leur regard intrépide, à leur voix mâle et franche ; c'est nous inspirer pour eux une vénération, un amour que leur présence simulée rend irrésistible. Notre âme passe par toutes les phases de leur angoisse ; le courage semble glisser dans notre cœur parole par parole. Bref, les créations d'une imagination excitée par les récits de l'histoire, prennent une forme substantielle, et au nom des Montcalm, des d'Haberville, que nous croyons voir paraître à chaque instant, nous nous sentons attendrir, pleurer, rire. Tantôt, c'est le langage et l'accent de *l'habitant* ; tantôt c'est l'approche d'une tribu sauvage qui salue par des cris ; c'est le spectacle de ces indiens, tatoués, bigarrés, couronnés de plumes, qui se glissent dans les broussailles, les yeux ardents, le corps souple comme un serpent, s'élançant sur leur victime avec des cris épouvantables ; c'est leur danse et leur chant de mort. Nous apprenons plus dans ces quelques heures de représentation qu'en plusieurs années de simple lecture. M.M. Arcade Laporte et Camille



PHILIPPE-AUBERT DE GASPÉ

Caisse ont donc un grand mérite d'avoir si bien combiné le plan de cette pièce et mis tant de charme dans la rédaction.

“ Indépendamment de ce mérite intrinsèque, la pièce revêtait un mérite de circonstance indéfinissable de sentiment. M. de Gaspé, celui-là même qui avait fourni le sujet de la pièce et qui retrouvait, dans la bouche des héros du drame, toutes les paroles tombées de sa plume, M. de Gaspé était là, agréant l'hommage flatteur que l'on rendait à son talent, mais prêtant aussi au collègue une partie de l'éclat attaché à son nom. Il était permis à l'illustre vieillard de se livrer aux émotions, en contemplant, sous une forme réelle, les héros de son imagination ; il était permis à l'auditoire d'exprimer par des transports plus vifs l'admiration due au génie de l'écrivain. A la première apparition de M. de Gaspé dans la salle, les spectateurs, qui attendaient avec anxiété, cédèrent aux élans de leur cœur et le reçurent par une salve étourdissante d'applaudissements. M. Lactance Archambault, l'un des acteurs, exposa alors le sujet en termes choisis et trouva le moyen d'exprimer d'excellentes considérations, sur les lettres canadiennes, représentées par M. de Gaspé et M. Bibaud, sur l'héroïsme canadien poussé à un haut degré par les de Beaujeu et les de Salaberry, bien dignement représentés aussi.....

“ Après la distribution des prix, M. l'abbé Barret, supérieur du collège, fit l'éloge de M. de Gaspé. Il exprima le bonheur qu'éprouvait la maison de recevoir un aussi illustre écrivain : “ Devançant notre jeunesse de trois quarts de siècle, lui-a-t-il dit, vous êtes ici comme l'expression vivante de l'antique noblesse et une précieuse relique de ce qui n'est plus. Si l'homme passe, l'honneur et la vertu ne passent pas. ”

“ M. de Gaspé répondit dans les termes suivants :

“ Je griffonne tant bien que mal dans la solitude de mon cabinet, mais là s'arrête mon savoir-faire : Je n'ai jamais eu

la parole facile, même pendant ma jeunesse ; et parmi les infirmités inhérentes au vieil âge, la perte de la mémoire de mots propres, des expressions précises, est une de celles auxquelles un septuagénaire est le plus exposé, même dans sa conversation intime : c'est sous cette pénible impression que je me suis décidé à écrire ce que je craignais de ne pouvoir improviser. Après avoir écarté l'obstacle que je redoutais le plus, ma tâche est encore, néanmoins, bien difficile : celle d'exprimer combien j'ai été sensible à l'invitation que j'ai eue l'honneur de recevoir de monsieur le supérieur et de messieurs les professeurs du beau et important collège de l'Assomption : cette invitation devait, en effet, me toucher bien vivement, puisque ces messieurs ont poussé la courtoisie jusqu'à ses dernières limites, en m'offrant de donner une répétition d'un drame dont le fond est tiré de mon ouvrage les *Anciens Canadiens*, si je consentais à y assister. C'est dans une occasion aussi solennelle que celle-ci, que je regrette amèrement, messieurs, que mon cœur ne puisse parler sans le secours d'un interprète, car ma bouche ne peut exprimer que bien faiblement ce que j'éprouve de gratitude pour une faveur inattendue que je sais ne devoir qu'à la bienveillance des âmes généreuses qui m'ont convié à cette belle fête. J'ai peu d'espoir, messieurs, de conserver longtemps le souvenir de votre gracieuseté : le septuagénaire ne vit que pour la tombe la plus prochaine ; mais quelle que soit la durée de ma vie, elle aura l'effet de dissiper souvent les sombres nuages qui attristent, de temps à autre, l'existence d'un vieillard. Les jeunes messieurs qui ont si bien joué le drame dont le fond est tiré des *Anciens Canadiens*, m'ont transporté aux beaux jours de ma jeunesse, et m'ont fait revivre pendant trois heures avec les amis que mon imagination avait créés. " (1)

(1) M. Laporte demeure à l'Assomption. M. Caisse est curé de l'église Sainte-Marie, à Marlboro, Mass., E. U.

Le cheval de bois. (IX, VI, 948.)—Le chevalet ou cheval de bois était une pièce de bois taillée en crête, ayant plus ou moins la forme d'un cheval, sur lequel on mettait les criminels avec des boulets attachés à leurs pieds.

Ce genre de supplice fut introduit ici dès les commencements de la colonie.

Le 29 décembre 1635, M. Bras-de-fer de Châteaufort, qui avait remplacé Champlain dans le gouvernement de la colonie, en attendant l'arrivée de M. de Montmagny, faisait afficher à un poteau, devant l'église paroissiale, la défense, sur certaines peines, de blasphémer, de s'enivrer, et de manquer volontairement la messe les dimanches et jours de fêtes. On attachait même un carcan à ce poteau, et on plaça tout auprès un cheval de bois pour y exposer les coupables, afin de contenir les autres dans le devoir par la crainte de l'infamie.

Le *Journal des Jésuites* mentionne plusieurs cas où des individus furent condamnés au chevalet ou cheval de bois.

Le 6 janvier 1636, on mit sur le cheval de bois un homme convaincu d'ivrognerie et de blasphème.

Le 24 décembre 1645, deux Français s'étant mis à boire, en attendant la messe de minuit, s'enivrèrent et causèrent beaucoup de scandale. Les Sauvages qui les virent en cet état se plaignirent amèrement. " On nous fait prendre la discipline, dirent-ils, quand nous nous énvrons, et on ne dit rien aux Français. " M. de Montmagny, pour montrer que la justice était égale pour tous, fit mettre les deux Français sur le cheval de bois exposés à un vent de nord épouvantable. (1)

Dans la nuit du mardi gras au mercredi des Cendres de 1645, quelques domestiques de l'Hôpital étant venus visiter

(1) *Journal des Jésuites*, 1645.

ceux de M. Couillard, un des hommes de ce dernier nommé Jean LeBlanc se prit de querelle avec un de ceux de l'Hôpital, Jacques Pairieu, et faillit l'assommer à coup de bâton. LeBlanc fut condamné au cheval de bois, et à la réparation civile.

Le lendemain même, un autre homme de M. Couillard accusé de blasphème fut mis sur le cheval de bois. Il reconnut sa faute, dit qu'il avait bien mérité le châtement et se confessa le même soir.

La même année, un ancien cuisinier de la résidence des Jésuites à Trois-Rivières fut mis sur le cheval de bois où il se rompit.

Le jour de Pâques de 1647, quatre ou cinq personnes furent mises sur le cheval de bois pour s'être enivrées.

Le 14 février 1667, Pierre Renault dit Locat ayant été accusé et convaincu de larcin au détriment de Nicolas Grisard, sieur des Ormeaux, fut condamné par le Conseil Souverain à être appliqué sur le cheval de bois et à y demeurer pendant le temps d'une heure avec un poids de six livres attaché à chacun de ses pieds.

Le nom de Montréal. (V, I, 567.)—En France six communes portent le nom de la métropole commerciale du Canada : Montréal, département de l'Ain ; Montréal, département de l'Ardèche ; Montréal, département de l'Aude ; Montréal, département de Drôme ; Montréal, département du Gers ; Montréal, département de l'Yonne. Ces communes sont situées sur des montagnes assez élevées. Ce qui indique que leur nom a la même origine que celui de notre Montréal (Mont-Royal).

Il y a une ville de Montréal (Mont-Reale) dans la province d'Aragon, en Espagne.

La ville de Montréal (Monreale), dans la Sicile, est bien connue.

QUESTIONS

961—Est-il bien vrai que M. de Bougainville retrouva en Océanie, pendant son fameux voyage autour du monde, des Acadiens qu'il avait connus à Québec ?

XXX

962—Le major Stobo se glorifie quelque part d'avoir indiqué à Wolfe le sentier pour monter sur les plaines d'Abraham. Est-il bien certain que Stobo était avec Wolfe dans la nuit du 12 au 13 septembre 1759 ?

CURIEUX

963—M. Amable Berthelot a-t-il publié d'autres travaux historiques que ses dissertations sur le canon de bronze et la découverte des restes de la Petite Hermine ?

A. O. B.

964—Existe-t-il une notice historique sur le Rév. Joseph Courier dit Bourguignon, ordonné le 30 avril 1730, qui se rendit à la Louisiane, chez les Tamarois, où, dit Latour, *il vécut comme un saint, jusqu'à y faire des choses qu'on a regardées dans le pays comme des miracles*. Où trouver des renseignements sur son compte ? Ce prêtre est né à La Baie du Febvre en 1705. Mgr Tanguay place sa famille aux Trois-Rivières, parce qu'à cette époque on ne tenait pas encore de registres séparés dans la mission de La Baie. Mais il est prouvé qu'elle avait une terre ici et qu'elle y a vécu de longues années. Il est donc naturel que ce personnage intéresse les paroissiens de La Baie du Febvre. J. E. B.

966—A-t-il été publié ici d'autres ouvrages bibliographiques que le superbe *Essai de bibliographie canadienne* de M. Philéas Gagnon ?

GED.

QUÉBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet
jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK,
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman dortoirs sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24.
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LÉVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs, midi. Spécial
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a. m.

VIENT DE PARAÎTRE :

UN BON PATRIOTE D'AUTREFOIS

Le Docteur Labrie

PAR

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

Prix net : 50c ; par la malle : 60c.

L'ouvrage sera adressé sur réception du prix.
S'adresser à l'auteur lui-même, à St-Charles de Bellechasse.

THE SIEGE OF QUEBEC

AND

THE BATTLE OF THE PLAINS OF ABRAHAM

Six volumes enrichis de 73 illustrations provenant des ateliers du Rembrandt Portrait Studio, Londres, de Goupil et Cie, Paris, et de la Forbes Company, Boston

Tirage limité à 525 exemplaires.

Prix : relieure toile (tranches non rognées), \$45.00 ;
demi-reliure, \$55.00

Ces volumes abondent en documents tout à fait inédits relatifs au siège, y compris les dernières lettres de Wolfe, les journaux de Townhend et de Johnson, les documents Galway, des lettres de Bigot, Vaudreuil, Monckton, Montcalm, Amherst, etc.

Parmi les fac-similé de manuscrits inédits se trouvent l'Acte de Capitulation, le Testament de Wolfe, l'Acte original de Concession des Plaines d'Abraham, des lettres de Montcalm, etc.

Cet ouvrage contient un superbe plan du siège, d'après le manuscrit original par trois des ingénieurs de Wolfe, reproduit en six couleurs. Dimensions : 3 pieds par 16 pouces.

S'adresser, pour l'achat de cet ouvrage, à M. A. Doughty, 110, rue St-Eustache, Québec, ou à un libraire quelconque.

Seuls dépositaires pour la Grande-Bretagne et les Etats-Unis : La compagnie ARTHUR-H-CLARK, Cleveland, Ohio.